

Paris, le 12 septembre 2011

Service pédagogique

**Mesdames, Messieurs les professeurs de mathématiques
s/c de
Madame ou monsieur le Chef d'établissement**

Objet : **Lettre de rentrée**

Pièce jointe : **Annexe**

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Je vous souhaite une bonne rentrée scolaire et pour les nouveaux arrivants une bonne installation dans leurs nouvelles fonctions. Je salue les collègues déjà en poste avec lesquels j'espère poursuivre des échanges fructueux.

Votre engagement à l'AEFE témoigne de votre volonté de prendre en compte ses ambitions et de répondre du mieux possible à ses exigences.

La vocation de l'agence est bien d'assurer une scolarisation de tous les élèves français et étrangers du réseau dans le respect des programmes et des réformes en cours, mais aussi d'assurer le rayonnement de la culture française partout dans le monde.

Vous êtes donc à la fois enseignant dans une discipline au service des élèves et vecteur de la culture de notre pays.

Cette mission ne peut s'accomplir sans un esprit d'ouverture, d'échange et de mutualisation.

La lecture du Projet d'établissement et les premiers contacts avec vos collègues et vos élèves vous ont sans aucun doute déjà permis de réfléchir aux problématiques locales et aux spécificités de votre mission.

Cette année, le travail engagé se poursuivra dans deux domaines :

- l'Évaluation des acquis des élèves :

La réflexion amorcée l'an passé à propos des pratiques d'évaluation se poursuivra cette année sur deux points essentiels :

- La conception d'outils d'évaluation (devoirs de maison, contrôles, etc.) s'inscrivant dans l'optique de l'évaluation de compétences ciblées, tant au collège qu'au lycée.

- La notation : «les pratiques de notation doivent pouvoir cohabiter harmonieusement avec une évaluation positive des compétences et prendre en compte le niveau objectif de nos élèves».

Au-delà donc de la mise en place des nouveaux dispositifs comme le socle commun ou l'aide personnalisée, une réflexion collective sur l'évaluation, et, par voie de conséquence, sur la notation s'impose.

Il ne s'agit pas de vouloir normaliser à tout prix les pratiques d'évaluation et de notation, mais plutôt après en avoir fait un inventaire et une analyse constructive de les harmoniser, de les rendre plus cohérentes entre elles et avec les évolutions en cours.

Ce souhait ne fait que relayer une volonté commune à l'Inspection générale de l'Éducation nationale et à la Direction de l'AEFE : mettre en place un enseignement ayant comme logique la réussite scolaire de tous les élèves.

Dans ce sens, j'encourage les équipes à se réunir afin de réfléchir de façon constructive à ces questions et à produire des systèmes d'évaluation diversifiés (évaluation diagnostique, formative, sommative) prenant en compte, à tous niveaux, l'ensemble des compétences affichées dans les programmes.

Il sera bon par exemple :

- d'examiner les écarts dans les moyennes des classes d'un même niveau confiées à des professeurs différents et de mettre au point un système de régulation,
- de rendre cohérents la proportion d'élèves n'obtenant pas la moyenne et la réussite affichée ou attendue,
- de se construire des indicateurs (par exemple, les écarts des moyennes des cohortes d'élèves entre les deux derniers trimestres de seconde et le premier trimestre de 1^{re} S, les écarts entre troisième et seconde, écarts de moyennes entre disciplines du pôle science...),

Lors de leur passage dans les établissements, et dans une logique d'évaluation des enseignements, les inspecteurs du pôle science ne manqueront pas, pour leurs disciplines respectives, de faire le point sur l'état d'avancement de la réflexion des équipes, et de chacun d'entre vous, sur l'évaluation des acquis des élèves et sur les actions mises en œuvre pour favoriser les progrès.

Le cahier des charges de la formation des maîtres publié au BOEN n°1 du 4 janvier 2007 constitue le référentiel de compétences professionnelles attendues des maîtres en fin de formation initiale, et, a fortiori, de tous les professeurs déjà en exercice ; ce document mérite toute votre attention, en particulier sur les compétences associées à « **Évaluer les élèves** ».

- La prise en compte de l'excellence

Dans le cadre de la réflexion amorcée par le service pédagogique sur la prise en compte de l'excellence dans les établissements du réseau, j'insiste fortement sur le développement de la participation de nos élèves à diverses compétitions mathématiques : Concours général, Olympiades de première (prévues cette année le mercredi 21 mars 2012), Mathématiques sans frontières, Math en jeans, Rallyes locaux...

Le choix est vaste et chaque équipe doit examiner les possibilités d'organiser la participation de leurs élèves à une ou deux compétitions de ce type.

Il est clair que l'objectif n'est pas simplement de faire participer, mais plutôt en préparant les élèves à ces concours d'entretenir une dynamique porteuse capable de susciter le goût de faire des mathématiques et d'assurer le rayonnement de notre discipline.

J'insiste d'ores et déjà sur **la nécessité du travail en équipe** pour assurer la meilleure formation des élèves qui nous sont confiés et le meilleur accompagnement dans leurs efforts, sur **la mutualisation des ressources** et **la mise en place de travaux communs** à l'intention des élèves ouvrant le champ à une réflexion pluridisciplinaire lorsque cela est possible, participant ainsi à la construction du sens.

Voici quelques points de repère constituant les priorités de l'enseignement des mathématiques :

- la mise en place d'une progression où les points forts du programme sont abordés progressivement tout au long de l'année,
- le recours régulier à la résolution de problèmes, le plus souvent ouverts, pour introduire certaines notions, consolider des connaissances ...
- la pratique du calcul sous ses différentes formes,
- l'intégration de l'apprentissage du raisonnement dans toutes les activités,
- l'utilisation des TICE pensée conformément aux recommandations des programmes et intégrée à l'enseignement des mathématiques dans toutes les classes,
- les différents types d'écrits, leur statut et leur rôle dans l'apprentissage des mathématiques.

Je ferai au mieux pour vous accompagner dans votre mission et soutiendrai dans le sens indiqué les initiatives que vous prendrez :

- Pour élaborer et diffuser des supports didactiques et pédagogiques dans le cadre de « l'évaluation par compétences » en collège et en lycée, pour l'enseignement de l'algorithmique en lycée,
- Pour impulser la liaison école-collège et la liaison collège-lycée,
- Pour développer l'apprentissage de et par la résolution de problèmes,
- Pour construire des outils d'évaluation,
- Pour élaborer et mettre en place des dispositifs de remédiation et d'accompagnement
- Pour l'impulsion des concours pour les élèves
- Pour maintenir la dimension culturelle des mathématiques.

Dans l'annexe jointe à cette lettre, vous trouverez les dernières informations institutionnelles concernant la discipline sur le collège et le lycée : elles vous aideront à organiser le travail de réflexion et les contenus de formation de cette année.

Je reste à votre écoute et ne manquerai pas de venir vous rendre visite dans vos établissements respectifs ou de vous rencontrer lors d'actions diverses de formation dès que cela sera possible. Mais, vous pouvez facilement me contacter dès à présent et tout au long de l'année (demandez à votre chef d'établissement la version de cette lettre de rentrée avec coordonnées de contact publiée dans les actualités professionnelles du site www.aefe.fr)

Encore une fois, bonne rentrée et bon courage pour mener à bien votre travail.
Bien cordialement.



Thérèse BONTEMPS – PAGES

Pages suivantes :

ANNEXE :

- textes de référence
- préparer une inspection

ANNEXE

Au collège :

➤ Programmes et documents ressource

Les programmes de collège en vigueur sont consultables au [BO spécial n°6 du 28 août 2008](#) .
Vous trouverez les neuf documents ressource pour les classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e du collège sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid45766/ressources-pour-faire-la-classe.html>

➤ Socle commun et Livret Personnel de Compétences

À compter de la session 2011 du DNB, l'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences au palier 3 du socle commun est exigée pour la délivrance du brevet.

Le **Livret Personnel de Compétences (LPC)** est entré en vigueur l'année dernière. Outil institutionnel attestant la maîtrise des sept compétences du socle, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire, c'est aussi un outil pédagogique au service du suivi personnalisé de l'élève.

Les textes concernant la mise en œuvre du LPC sont disponibles sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/soclecommun>

Cette approche par compétences de l'enseignement, qui concerne tous les niveaux, implique une profonde évolution des pratiques d'évaluation.

La rubrique Eduscol « [Ressources pour faire la classe au collège et au lycée](#) » s'est enrichie de nouveaux documents :

- Un document ressource pour le socle commun dans l'enseignement des mathématiques au collège qui reprend la partie « formation » de l'ancien vade-mecum, et dont le volet « évaluation » a été modifié et enrichi.
- Une banque de situations d'apprentissage et d'évaluation comprenant des activités mathématiques et quatre activités pluridisciplinaires associant les mathématiques.
- Ces outils pour l'évaluation des compétences au collège en mathématiques (Vade-mecum et Banque de problèmes) sont mis à votre disposition sur le site internet Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid52432/evaluation-par-competences-outils-college.html>

Textes de référence :

Note de service du MEN n°2009-128 du 13 juillet 2009

Arrêté du 9 juillet 2009 sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet - J.O. du 25 juillet 2009 - B.O. n°31 du 27 août 2009.

Arrêté du 14 juin 2010 sur le livret personnel de compétences - J.O du 1 juillet 2010, BOEN n°27 du 8 juillet 2010.

Circulaire n°2010-087 du 18 juin 2010 sur la mise en œuvre du livret personnel de compétences BOEN n°27 du 8 juillet 2010.

➤ Le DNB, diplôme national du brevet :

Désormais, tout élève de troisième doit être présenté au DNB.

Remarque :

Outre la prise en compte des attestations figurant dans le livret de compétences, le DNB 2012 comportera comme en 2011 d'une épreuve orale portant sur l'enseignement de l'histoire des arts, épreuve organisée dans l'établissement. L'introduction de l'histoire des arts date de la rentrée 2009.

Texte de référence : *BOEN n°40 du 29 octobre 2009.*

Au lycée :

➤ Classe de seconde

Les nouveaux programmes d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde générale et technologique sont entrés en application à la rentrée 2009.
Ils sont consultables au [BO n°30 du 23 juillet 2009](#) .

Sur le site Eduscol vous trouverez les quatre documents « ressources pour faire la classe » :

- Algorithmique
- Probabilités et statistiques
- Notations et raisonnement mathématiques
- Fonctions

Pour accompagner la mise en oeuvre du programme de l'enseignement d'exploration « **Méthodes et Pratiques Scientifiques** », publié au **BO spécial du 29 avril 2010**, un document « ressources pour faire la classe » propose des exemples pour chacun des six thèmes du programme. Il est accompagné de fichiers de travail associés.

Thème science et aliments :

- [Projet « autour de l'abricot »](#)
- [Projet « autour du raisin »](#)
- [Archive fichiers de travail raisin-tableur](#)
- [Projet « autour du yaourt »](#)

Thème science et cosmétologie :

- [Projet « autour du cheveu »](#)
- [Projet « autour des crèmes solaires »](#)

Thème science et investigation policière :

- [Projet « autour de la disparition de monsieur X »](#)

Thème science et oeuvres d'art :

- [Projet « autour d'un tableau du XVe siècle »](#)
- [Archive fichiers de travail tableau du XVesiècle - géométrie](#)
- [Projet « autour du son musical »](#)

Thème science et prévention des risques d'origine humaine :

- [Projet « autour de la sécurité routière »](#)
- [Projet « autour de la sécurité ferroviaire »](#)
- [Projet « autour de l'épidémiologie »](#)

Thème science et vision du monde :

- [Projet « autour de la cristallographie »](#)
- [Archive fichiers de travail cristallographie-tableur](#)
- [Archive fichiers de travail cristallographie-géométrie](#)
- [Projet « autour de la vision »](#)

➤ **Classes de première**

Les nouveaux programmes de la classe de première dans les **séries S, ES et L** entrent en application à la rentrée 2011.

Textes de référence : [Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010](#)

- ✓ Le programme **d'enseignement spécifique de mathématiques en classe de première de la série scientifique**

Textes de référence : [Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010](#)

- ✓ Les programmes **d'enseignement spécifique de mathématiques en classe de première de la série économique et sociale et d'enseignement obligatoire au choix en classe de première de la série littéraire sont identiques.**

Textes de référence : [Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010](#)

- ✓ Le programme de STG ne change pas.

Textes de référence : [Bulletin officiel hs n°5 du 9 septembre 2004](#)

➤ **Classes de terminale**

- ✓ Des programmes transitoires pour les séries S et ES sont appliquées pour la seule année 2011-12

Textes de référence : [Bulletin officiel spécial n°18 du 6 mai 2010](#)

- ✓ En L et STG, pas de changement cette année.

Textes de référence : [Bulletin officiel hs n°7 du 1^{er} septembre 2005](#)

- ✓ Les deux dernières sections du programme de seconde intitulées respectivement : « Algorithmique » et « Notation et raisonnement mathématiques » sont intégrées à l'enseignement des mathématiques dans les classes de terminales générales et technologiques dès cette rentrée 2011.

Les sites : <http://eduscol.education.fr/> et <http://www.educnet.education.fr/maths> permettent d'accéder à divers textes de référence et documents ressources. Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

Textes de référence divers :

Classe de seconde générale et technologique

- [Arrêté du 27 janvier 2010](#) relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole - B.O. spécial n°1 du 4 février 2010

Nouvelle organisation des séries de la voie générale

- [Arrêté du 27 janvier 2010](#) relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique sanctionnés par le baccalauréat général - B.O. spécial n°1 du 4 février 2010

Réforme de la voie technologique

- [Décret n°2010-565 du 27 mai 2010](#) relatif aux enseignements du second degré des voies générale et technologique - B.O. spécial n°6 du 24 juin 2010

- [Arrêté du 27 mai 2010](#) relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminales des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, série sciences et technologies du design et des arts appliqués - B.O. spécial n°6 du 24 juin 2010

- [Arrêté du 27 mai 2010](#) relatif à l'organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminales des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, séries sciences et technologies de l'industrie et du développement durable et sciences et technologies de laboratoire - B.O. spécial n°6 du 24 juin 2010

- [Arrêté du 27 mai 2010](#) relatif aux voies d'orientation - B.O. spécial n° 6 du 24 juin 2010

- [Arrêté du 27 mai 2010](#) relatif à l'organisation des classes de première et des classes terminales des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole - B.O. spécial n°6 du 24 juin 2010

Sections binationales au lycée : Abibac, Bachibac, Esabac

- [Décret n°2010-592 du 2 juin 2010](#) relatif à la réorganisation de l'offre de formation à caractère biculturel - B.O. n°5 du 17 juin 2010

- [Arrêté du 2 juin 2010](#) relatif aux sections internationales de lycée - B.O. n°5 du 17 juin 2010

- [Arrêté du 2 juin 2010](#) relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife - BO n°5 du 17 juin 2010

- [Arrêté du 2 juin 2010](#) relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato - B.O. n°5 du 17 juin 2010

- [Arrêté du 2 juin 2010](#) relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato - B.O. n°5 du 17 juin 2010

La préparation d'une inspection :

Lors d'une inspection ou d'une visite, je souhaite que soient mis à ma disposition les documents suivants :

- o le cahier de textes officiel ou un tirage de sa version numérique, accompagné des énoncés des travaux écrits distribués aux élèves en cours d'année ;
- o les progressions annuelles envisagées ;
- o les documents utilisés dans votre enseignement sur l'intégration des TIC ;
- o le relevé des notes attribuées aux élèves lors des différentes évaluations.

D'autre part, tous les élèves doivent pouvoir présenter l'ensemble de leurs cahiers et de leurs copies corrigées lors de cette visite.